



Association Drômoise contre les nuisances et pour



VALENCE
CHABEUIL

la reconversion de l'aéroport de Valence Chabeuil

Monsieur le président Didier GUILLAUME
Hôtel du département
26 avenue du président HERRIOT
26026 Valence cedex9

Malissard le 27 février 2007

Monsieur le président,

Lors de notre rencontre avec monsieur KERHARO le huit février dernier à Malissard, celui-ci m'a confirmé détenir la dernière version de l'étude du bureau CAT'SUD et qu'elle nous serait transmise sous peu, or nous ne l'avons toujours pas reçu. En vertu de vos engagements à nous transmettre, tous documents concernant le projet de développement de l'aéroport dès leur parution et cela dans le cadre d'une complète transparence sur l'avancement de ce dossier, je vous demande Monsieur le président de faire le nécessaire afin que cette étude nous parvienne dans les plus brefs délais.

Dans l'attente, recevez Monsieur le président l'expression de mes considérations les meilleures.

STOP-AEROPORT
Le président

Jean-Yves BARBIER

Site www.stopaeroport.org



LE DÉPARTEMENT

Monsieur Jean-Yves BARBIER
Président
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE
DEFENSE CONTRE LES NUISANCES DE
L'AEROPORT VALENCE CHABEUIL
Mairie
26120 MALISSARD

Direction Générale Adjointe Développement
Contact Alain KERHARO / LP
Tel : 04 75 79 81 83 Fax : 04 75 79 27 30
Courriel : akerharo@ladrome.fr

Réf : D0800521
Vos réf :

À valence, le 1 AVR. 2008

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 27 février appelle de ma part les éléments de réponse suivants.

A l'occasion de diverses présentations du document, plusieurs remarques ont été faites sur des points précis du document de CAT'SUD. Afin d'apporter des réponses nécessaires à ces questions, le Bureau d'Etudes est en train de compléter son premier jet du document final. Celui-ci devrait définitivement être achevé dans la première quinzaine du mois de mars.

D'autre part les éléments de chiffrage des travaux de l'hypothèse 2 retenue par le Président, font actuellement l'objet d'une vérification externe pour confirmer leur validité. J'attire en effet votre attention sur le fait que le document qui vous a été transmis le 29 novembre 2007 dans un souci de transparence que vous avez souhaité est un document intermédiaire de travail. Seul le document définitif pourra être pris en compte pour étayer les choix de l'Assemblée Départementale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Président
Le Directeur Général
des Services Départementaux
Joël CREMILLIEUX

Didier GUILLAUME
Président du Conseil Général